NATIONS UNIES **DP**

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population

Distr.
GÉNÉRALE

DP/FPA/CP/199
8 juillet 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Troisième session ordinaire de 1997
15-19 septembre 1997
Point 9 de l'ordre du jour provisoire
FNUAP

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION

PROJETS ET PROGRAMMES PROPOSÉS

Recommandation du Directeur exécutif

Assistance au Gouvernement algérien

Assistance proposée : 7 millions de dollars, dont 5,1 millions de dollars à prélever sur le budget ordinaire du FNUAP et 1,9 millions de dollars provenant de sources multibilatérales ou imputés au budget ordinaire

Durée du programme : 3 ans (1998-2000)

Cycle de l'assistance : Deuxième

Groupe sur la base de la décision 96/15 : B

Assistance proposée par domaine essentiel d'activité du programme (en millions de dollars des États-Unis) :

	Ressources ordinaires	Autres	Total
Santé en matière de reproduction	3,8	1,5	5,3
Stratégies de population et de développement	1,0	0,4	1,4
Coordination et assistance	0,3	—	0,3
Total	5,1	1,9	7,0

ALGÉRIE

Indicateurs concernant les objectifs définis par la Conférence internationale sur la population et le développement*

		Seuils*
Pourcentage d'accouchements réalisés avec l'assistance d'un personnel qualifié (pourcentage)[1]	78,0	≥ 60
Taux de fréquence de la contraception (15-44 ans) (pourcentage)[2]	47,0	≥ 55
Accès aux services de santé (pourcentage)[3]	88,0	≥ 60
Taux de mortalité infantile (pour 1 000)[4]	55,0	≤ 50
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000)[5]	140,0	≤100
Taux brut de scolarisation féminine au niveau primaire (pourcentage)[6]	83,8	≥ 75
Taux d'alphabétisme des femmes adultes (pourcentage)[7]	40,8	≥ 50

* Valeurs indiquées dans le document DP/FPA/1996/15 et approuvées par le Conseil d'administration dans sa décision 96/15.

[1] OMS, Coverage of Maternal Care, troisième édition, 1993. Les données concernent la période 1983-1993.

[2] Division de la population du Secrétariat de l'ONU, World Contraceptive Use 1994, ST/ESA/SER.A/143. Les données concernent la période 1986-1993.

[3] UNICEF, La situation des enfants dans le monde, 1995. Les données concernent la période 1985-1993.

[4] Division de la population du Secrétariat de l'ONU, World Population Prospects Database 1950-2050, 1994 Revision. Les données concernent 1992.

[5] UNICEF, La situation des enfants dans le monde, 1995, d'après les chiffres établis par l'OMS. Les données concernent la période 1980-1992.

[6] Division de statistique du Secrétariat de l'ONU, Base de données sur les indicateurs et statistiques concernant les femmes, version 3 (sur CD-ROM), 1994, d'après les chiffres établis par l'UNESCO.

[7] UNESCO, Education for All: Achieving the Goal: Statistical Document. Deux points (..) indiquent que les données correspondantes ne sont pas disponibles.

Données démographiques

Population (milliers) en 1995	28 109	Taux d'accroissement annuel de la population (pourcentage)	2,34
Population en l'an 2000 (milliers)	31 599	Zones urbaines	3,59
Rapport de masculinité (pour 100 femmes)	102,5	Zones rurales	0,65
Population urbaine en pourcentage du total	56	Taux brut de natalité (pour 1 000)	29,2
Population par groupe d'âge (pourcentage)		Taux brut de mortalité (pour 1 000)	5,6
Enfants de 0 à 14 ans	39,2	Taux net de migration (pour 1 000)	-0,2
Jeunes de 15 à 24 ans	21,0	Indice synthétique de fécondité par femme	3,81
Personnes âgées de plus de 60 ans	5,6	Espérance de vie à la naissance (en années)	
Femmes de 15 à 49 ans (pourcentage)	50,3	Hommes	67,5
Âge médian (années)	19,8	Femmes	70,3
Densité de la population (au km^2)	12	Deux sexes	68,9
		PNB par habitant (dollars des États-Unis, 1994)	1 690

Sources : Ces données sont tirées de la publication de la Division de la population du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques du Secrétariat de l'ONU intitulée World Population Prospects: the 1996 Revision. Les données concernant l'accroissement annuel de la population, y compris dans les zones rurales et urbaines, sont tirées de la publication de la Division de la population du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques du Secrétariat de l'ONU intitulée World Urbanization Prospects: the 1996 Revision. Les données sur le PNB par habitant sont celles du PNUD. Deux points (..) indiquent que les données correspondantes ne sont pas disponibles.

1. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) propose d'appuyer un programme en matière de population pour la période 1998-2000 afin d'aider le Gouvernement algérien à atteindre ses objectifs concernant la population et le développement. Le FNUAP compte financer le programme proposé à hauteur de 7 millions de dollars, dont 5,1 millions de dollars qui seront prélevés sur ses ressources ordinaires pour autant qu'elles soient disponibles. Pour le solde, soit 1,9 million de dollars, le FNUAP fera appel à des sources multibilatérales et aux ressources ordinaires, dans la mesure du possible, conformément à la décision 96/15 du Conseil d'administration sur l'allocation des ressources du FNUAP. Il s'agira là du deuxième cycle d'assistance du FNUAP à l'Algérie.

2. Le programme proposé a été élaboré compte tenu des stratégies générales de développement du pays ainsi que des conclusions et recommandations du document de travail établi en Algérie en 1996. Le programme a été mis au point et négocié, en janvier 1997, à Alger, lors des consultations tenues entre le Gouvernement algérien, les organisations non gouvernementales nationales, les organismes du système des Nations Unies et le FNUAP. Le cycle du programme proposé a été adapté à ceux du PNUD et de l'UNICEF et vise à renforcer la coordination déjà effective entre tous les organismes des Nations Unies.

3. Le principal objectif du programme proposé consiste à aider le Gouvernement à poursuivre le développement socio-économique du pays. Dans le cadre du programme national de population, le programme assisté par le FNUAP vise les objectifs ci-après : a) améliorer l'accès à des services de santé de la reproduction dans 400 zones défavorisées; b) renforcer les capacités nationales de gestion des programmes de santé de la reproduction; c) mettre au point des programmes de communication à l'intention des femmes en âge de procréer, des hommes des zones rurales et des jeunes; d) élargir le champ d'action du

programme national de population afin de l'adapter au programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et en renforcer l'application coordonnée; et e) consolider les acquis obtenus dans l'amélioration de la condition de la femme et la recherche de la parité entre les sexes.

4. Comme c'est le cas pour toutes les activités appuyées par le FNUAP, les activités inscrites au programme proposé seront entreprises conformément aux principes et objectifs du programme d'action de la CIPD qui a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 49/128.

Aperçu

5. Pays classé dans la catégorie B dans le cadre de la nouvelle approche du FNUAP pour l'allocation de ressources, l'Algérie est un pays à revenu intermédiaire qui enregistre depuis la fin des années 80 une baisse du revenu par habitant consécutive à d'importants changements politiques et socio-économiques. Le chômage est un problème grave qui affecte surtout les moins de 30 ans et 27 % de la population active était sans emploi en 1995. L'urbanisation rapide et la pénurie de logements constituent également d'importantes sources de tension. On compte actuellement une moyenne de 9,6 personnes par logement. La transition démographique à laquelle on assiste dans ce pays se caractérise par une baisse rapide de la fécondité dont le taux est passé de 8,4 en 1970 à 3,8 en 1995; un recul de l'âge du mariage (25,8 ans pour les femmes et 30,2 ans pour les hommes en 1992); et une utilisation accrue des contraceptifs. Actuellement, la moitié de la population est âgée de moins de 20 ans.

6. En dépit de progrès réels dans certains secteurs, un grand nombre d'indicateurs qualitatifs demeurent préoccupants. Le taux national de fréquence de la contraception a atteint 47 % mais, dans les zones rurales, la couverture des services de planification familiale est de 50 % inférieure à celle des villes. Les contraceptifs oraux, notamment deux types différents de pilule, sont les plus largement utilisés (75 %). Dans les zones rurales, 47 % seulement des femmes bénéficient de soins prénatals contre 70 % dans les zones urbaines. Le taux de mortalité infantile est de 55 pour 1 000 (1995) dont la moitié de mortinatalité. Les taux de mortalité et de morbidité maternels demeurent élevés et posent un problème de santé publique.

7. D'importants progrès ont été réalisés au cours des dernières décennies dans la condition de la femme en Algérie, et la société civile aussi bien que les pouvoirs publics déploient des efforts louables pour améliorer la parité entre les sexes dans tous les domaines sociaux et économiques. En dépit du taux élevé d'analphabétisme chez les femmes (55 % contre 20 % pour les hommes), la scolarisation des filles a progressé de 50 % au cours des 30 dernières années et la parité est pratiquement réalisée au niveau secondaire. L'Algérie a ratifié en 1996 la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et a mis en place, la même année, un Comité permanent chargé du suivi et de l'évaluation de la condition de la femme présidé par le Ministre

de la solidarité nationale et de la famille. Par ailleurs, le Gouvernement envisage de réviser le code de la famille qui contient plusieurs clauses défavorables aux femmes, notamment en ce qui concerne le mariage, le divorce et la garde des enfants. Les femmes demeurent marginalisées dans le secteur structuré, avec un taux d'activité de 16,5 % seulement en 1991 contre 73,4 % pour les hommes.

Assistance antérieure du FNUAP

8. Le premier programme de pays du FNUAP pour l'Algérie a été indiscutablement positif. Approuvé en 1989 pour une période de cinq ans et un montant de 9,2 millions de dollars, il a été prolongé jusqu'en 1997 et les ressources ont été réparties comme suit : 65 % pour les activités de santé de la reproduction, 25 % pour les stratégies de population et développement et 10 % pour les activités de plaidoyer. L'un des principaux axes du programme a consisté à appuyer l'intégration de la planification familiale aux services de santé maternelle et infantile fournis au niveau des structures des soins de santé primaire. L'assistance du FNUAP a permis au Gouvernement d'élargir le réseau des centres de planification familiale. Le Fonds a également joué un rôle décisif en aidant le Gouvernement à adopter une approche plus cohérente dans le domaine de la santé en matière de reproduction et le programme proposé s'attachera à renforcer et développer cette initiative. Le FNUAP a en outre aidé le Gouvernement à mieux connaître les questions démographiques et les déterminants de la fécondité et à renforcer les capacités de collecte et d'analyse des données.

9. L'examen du programme précédent a montré qu'il fallait organiser des campagnes de sensibilisation sur la santé en matière de reproduction, notamment en direction des hommes, en particulier en milieu rural, des adolescents et d'autres groupes vulnérables comme les réfugiés. En outre, la participation à l'exécution du programme de planification familiale qui, jusqu'à présent, concernait essentiellement les sages-femmes, doit être élargie aux médecins généralistes, aux obstétriciens et aux gynécologues pour en assurer le succès. Depuis son lancement, le programme de population de l'Algérie a souffert des graves pénuries et des ruptures de stocks de contraceptifs, notamment dans les zones éloignées. Pour remédier à cette situation, le premier programme de pays du FNUAP a envisagé de consacrer une grande partie des ressources à la création d'une unité locale de production de contraceptifs oraux. Le FNUAP a effectivement fourni l'assistance nécessaire à ce projet qui n'a toutefois pas été réalisé pour des raisons de faisabilité économique. À ce jour, en dépit des mesures prises pour assurer un approvisionnement régulier en contraceptifs, la gestion logistique dans ce domaine demeure l'un des principaux obstacles à l'exécution du programme de population et que le FNUAP doit éliminer.

Autre assistance extérieure

10. Le FNUAP est actuellement le principal donateur dans le domaine de la population en Algérie et ses activités complètent celles des autres donateurs dans le domaine de la santé et de la population. L'Union européenne a alloué un

montant total de 1,9 million d'écus entre 1991 et 1994 pour financer le fonctionnement des structures de santé publique qui disposent de services de planification familiale. Une grande partie de ces fonds a été utilisée pour l'achat de contraceptifs. La Banque mondiale a de son côté accordé un prêt de 50 millions de dollars destiné au secteur de la santé pour aider le Gouvernement à relancer les actions prioritaires. Au cours des années 90, le programme de population a également bénéficié d'une aide limitée de la part de l'Agency for International Development des États-Unis et du Gouvernement japonais. La Fédération internationale pour la planification familiale (IPPF) continue, pour sa part, de fournir une aide conséquente à l'Association algérienne de planification familiale (AAPF), organisation qui lui est rattachée.

11. Plusieurs organismes des Nations Unies travaillent également dans les domaines liés à la population et à la santé en matière de reproduction en Algérie. Les projets entrepris par l'UNICEF entre 1990 et 1995 visaient essentiellement l'amélioration de la santé périnatale. L'OMS a fourni une aide au programme national de lutte contre le sida. En outre, le sixième programme de pays du PNUD (1993-1996), qui a été prolongé jusqu'en 1997, a permis de réaliser un important travail dans le domaine de la promotion de la femme et de la protection de l'environnement. Le deuxième programme de pays du FNUAP sera harmonisé avec les programmes du PNUD et de l'UNICEF.

12. À ce jour, le FNUAP demeure le principal acteur extérieur dans le domaine de la population en Algérie et peut offrir une aide importante au Gouvernement en coordonnant l'assistance extérieure en matière de population. Par ailleurs, certains donateurs, comme les Gouvernements espagnol et français, ainsi que l'Union européenne, ont fait part de leur intention de collaborer avec le FNUAP dans le cadre du programme proposé.

Programme proposé

13. Ce programme a pour but de contribuer à améliorer la situation générale en matière de développement socio-économique en Algérie. Dans le cadre du programme de population et des stratégies nationales mis au point par le Gouvernement compte tenu des résultats de la Conférence internationale sur la population et le développement, le programme du FNUAP vise à améliorer l'accès à des services de santé de la reproduction et à renforcer les capacités nationales de gestion des programmes de santé de la reproduction. Il consiste également à mettre au point un programme de communication en direction des femmes en âge de procréer, des hommes des zones rurales et des jeunes tout en élargissant la portée du programme national en matière de population pour le mettre en harmonie avec le programme d'action de la CIPD. Le programme vise également à consolider les acquis obtenus par les femmes et à renforcer l'équité et l'égalité entre les sexes. Ces objectifs seront réalisés dans le cadre de deux sous-programmes : le sous-programme "santé de la reproduction" qui absorbera 70 % du montant total des ressources (50 % pour les services et 20 % pour les activités d'information, d'éducation et de communication), et le sous-programme relatif aux stratégies en matière de population et de développement auquel sont alloués 30 % des

ressources. Les activités de plaidoyer sont intégrées dans chacun des sous-programmes.

14. Santé en matière de reproduction. Le Gouvernement s'est fixé deux objectifs essentiels dans le domaine de la santé en matière de reproduction : élargir l'accès à des services intégrés tout en améliorant leur qualité et atteindre en 2000 un taux de prévalence contraceptive de 60 % (méthodes modernes). Le FNUAP, à cet effet, s'attachera à améliorer l'accès à des services de qualité dans les zones défavorisées, d'une part en intégrant les activités de planification familiale dans 400 centres de soins de santé primaires, et d'autre part en élargissant la gamme des services offerts dans les centres d'orientation à travers l'intégration de la planification familiale dans 100 maternités et 13 centres hospitaliers universitaires (CHU). Ces services comprendront la prévention et le traitement des infections des organes génitaux, notamment des maladies sexuellement transmissibles et du sida, ainsi que le dépistage des cancers du col de l'utérus et du sein. Le FNUAP fournira également une assistance pour la formation de 400 sages-femmes et de 100 médecins spécialisés dans la santé en matière de reproduction qui portera notamment sur certains sujets comme les méthodes contraceptives de longue durée, les conseils et la communication. Afin d'élargir la gamme des méthodes contraceptives, une aide limitée et ciblée sera accordée pour l'achat de contraceptifs. Le FNUAP continuera à apporter son appui à la fourniture de services et d'information dans le domaine de la santé de la reproduction aux réfugiés qui vivent dans le Sud de l'Algérie et aidera le Gouvernement à recenser les besoins en vue de la création d'un centre national de recherche sur la reproduction humaine.

15. Le programme proposé sera axé sur le renforcement des capacités de gestion des programmes de santé de la reproduction, notamment la gestion logistique des contraceptifs aux niveaux national, départemental et local. Le FNUAP apportera son concours pour la mise au point d'un stage national sur la gestion du programme de santé de la reproduction à l'intention des directeurs de programme des cinq régions du pays. Il fournira également une assistance technique pour la réalisation d'une étude sur les besoins de contraceptifs et de gestion logistique afin de résoudre les problèmes d'approvisionnement en contraceptifs et de combinaison des méthodes de contraception. Dans le cadre du suivi et de l'évaluation continus du programme de santé de la reproduction, le FNUAP fournira une aide aux cinq centres d'observation régionaux pour assurer le suivi et l'évaluation du programme.

16. Le FNUAP fournira également un appui au programme d'information, d'éducation et de communication pour mettre au point une stratégie de communication à l'intention des femmes en âge de procréer, des hommes des zones rurales et des jeunes. Le Ministère de la jeunesse et des sports et le Ministère de l'agriculture recevront également une assistance pour la mise au point d'un programme de communication dans le domaine de la santé de la reproduction qui intègre les questions de parité entre les sexes. Une aide sera également fournie sous forme de matériaux pédagogiques et d'un stage de formation des agents de vulgarisation agricole et des animateurs de groupes de

jeunes dans les 100 centres d'orientation où le FNUAP participe à la prestation de services. En outre, le FNUAP contribuera à l'évaluation des résultats et à l'analyse des besoins d'enseignement des questions de population et collaborera avec l'UNICEF et le PNUD dans le cadre de l'appui à un programme de développement intégré visant à démarginaliser les femmes des zones défavorisées à travers l'accès au crédit, la création de micro-entreprises et des programmes d'alphabétisation.

17. Stratégies de population et de développement. Afin d'élargir la portée de la politique algérienne dans ce domaine compte tenu des décisions de la CIPD et pour contribuer à renforcer sa mise en oeuvre, le FNUAP aidera la Direction de la population à assurer le suivi des activités du Comité national de la population dont il assume le secrétariat. Il contribuera également à la mise au point d'un programme de recherche, notamment pour l'analyse du recensement de la population et de l'habitat de 1997, afin d'évaluer les progrès réalisés en fonction des indicateurs de la CIPD. Le FNUAP fournira une assistance pour la recherche sur les questions relatives à la démarginalisation des femmes, notamment dans le domaine de l'exercice de leurs droits et des droits en matière de reproduction, et appuiera certaines activités menées par les pouvoirs publics et les organisations non gouvernementales pour améliorer la condition de la femme. Enfin, le FNUAP aidera le gouvernement à obtenir l'aide des donateurs pour l'exécution de ses programmes de population.

Exécution, coordination, suivi et évaluation

18. L'exécution du programme incombera au Gouvernement algérien et, plus précisément, au Ministère des affaires étrangères. La coordination technique sera assurée par le Ministère de la santé et de la population qui sera chargé d'assurer la coordination entre les différents agents d'exécution, notamment par un renforcement du Comité national de la population dont le secrétariat est assuré par la Direction de la population de ce ministère.

19. Les agents d'exécution seront chargés d'assurer le suivi interne de leurs activités de programme respectives en utilisant les instruments de suivi et d'évaluation du FNUAP. Afin d'évaluer les progrès de l'ensemble du programme, un examen à mi-parcours sera organisé en 1999 avec le PNUD et l'UNICEF. Les résultats du programme seront évalués à l'aide des données puisées dans les études nationales et régionales, notamment les systèmes d'information de gestion.

20. La gestion, le suivi et l'évaluation du programme seront renforcés grâce à un partenariat avec les organismes conseils internationaux et/ou l'aide de conseillers régionaux de l'Équipe d'appui qui est basée à Amman (Jordanie). Par ailleurs, le programme prévoit la formation du personnel national de projet (fonctionnaires et membres d'ONG) aux procédures techniques, administratives et financières du FNUAP. La gestion du programme de pays sera assurée par un représentant résident du FNUAP, un fonctionnaire national chargé du programme, un assistant aux finances et trois agents auxiliaires.

21. Le FNUAP s'attachera à optimiser l'efficacité du programme proposé grâce à la coordination des activités avec d'autres organismes des Nations Unies et la Banque mondiale, et en exécutant des activités communes ou complémentaires dans certaines régions, notamment dans le domaine du développement communautaire et de la démarginalisation des femmes. Le FNUAP favorisera également l'échange d'expériences, notamment au niveau régional, dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

Recommandation

22. Le Directeur exécutif recommande au Conseil d'administration d'approuver le programme d'assistance au Gouvernement algérien décrit ci-dessus pour un montant de 7 millions de dollars sur la période 1998-2000, dont 5,1 millions de dollars seront prélevés sur les ressources ordinaires du FNUAP pour autant que ces ressources soient disponibles. Le FNUAP tentera de financer le solde, soit 1,9 million de dollars, en faisant appel aux sources multibilatérales et en puisant dans les ressources ordinaires, dans la mesure du possible, conformément à la décision 96/15 du Conseil d'administration relative à l'allocation des ressources du FNUAP.